

Flash Infos n°14-06

10 juillet 2014

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

<http://snaps.unsa-education.org>



**La ministre dit aux PTP :
L'avenir se fera sans vous !**



En décidant contre la quasi-totalité¹ des personnels de revaloriser les indemnités des IJS de 33% contre seulement 2%² pour les PTP J&S, la ministre a clairement abattu ses cartes : La dévalorisation des PTP, pour aboutir à leur disparition préconisée par le rapport Bocquet, anticipe l'extinction toujours programmée du ministère chargé des sports.

Le SNAPS avait vu juste en dénonçant le fait que les exécutifs successifs ne travaillent qu'à la disparition prochaine du ministère chargé des sports. Ce constat, que plus personne ne conteste sérieusement, vient d'être corroboré par la 1^{ère} décision de la ministre.

Pas de Pôle éducatif, pas de « masterisation » du corps des PS, pas de défense des CTS (les rumeurs³ les plus folles semblent entretenues au niveau ministériel), pas de prise en compte de la situation délicate des CAS en DDCS/PP, pas de revalorisation des contrats PO/HN...

Mais 33% d'augmentation des indemnités des IJS contre 2% pour les PTP J&S
(décision prise en catimini sans la moindre concertation⁴).

Le message adressé par Thierry BRAILLARD aux représentants des personnels lors de l'ITC J&S du 9/07/14 a été des plus clairs : Nous investissons dans le corps qui par son rapprochement avec les IASS a une chance de survivre dans l'administration « administrante » de demain. L'administration ne va pas investir dans les corps de PTP J&S, qui de par leurs missions éducatrices, insupportent⁵ les chefs de service et n'ont pas vocation à perdurer dans le champ de l'armée mexicaine interministérielle dite « sociale ».

La ministre et le secrétaire d'Etat en prenant fait et cause pour la DRH, qui a proposé cette discrimination, ont opté pour la continuation de la RGPP⁶. Situation bien plus confortable que le « changement »... qui ressemble plus que jamais à l'Arlésienne.

Le SNAPS appelle tous les PTP à se rassembler autour de leurs syndicats pour mener le combat pour notre survie. Le SNAPS ne ménagera pas sa peine à la tête de ce combat. Celui-ci ne pourra pas être gagné sans votre soutien.

¹ Seuls les intéressés (IJS) ont voté pour cette répartition discriminatoire des indemnités 2014.

² En fait 2% pour les autres corps de cat. A, 3% pour les corps de cat. B et 5% pour les corps de cat. C.

³ Notamment des attaques sournoises sur le mode « on ne sait pas ce qu'ils font... regardez le rapport de la cours des comptes ».

⁴ Pour la 1^{ère} fois depuis notre intégration forcée au secrétariat général des ministères dits « sociaux ».

⁵ Notamment parce que ces missions ne relèvent pas de la compétence des préfets et s'exécutent très majoritairement auprès des opérateurs du sport, donc en dehors des services déconcentrés.

⁶ Les directeurs des services déconcentrés interministériels (statut créé par la RGPP) ont vu leurs indemnités augmentées dans une fourchette comprise entre 60 et 100% suivant les cas.



Les PTP ne verront en moyenne leurs revenus progresser que de 0,5% en 2014 moins que l'inflation.